



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 octobre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 35

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 octobre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 octobre 2006

**Chantier d'insertion 'Chantier école - métiers du bâtiment' -
Convention entre la Ville de Niort et la MIPE : Avenant n° 1**

Président :
Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Françoise BILLY, Gérard NEBAS, Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN, Rodolphe CHALLET, Amaury BREUILLE, Robert PLANTECOTE, Jacques LAMARQUE, Gérard ZABATTA, Michel GENDREAU, Jeanine BIMES, Nicole GRAVAT

Conseillers :

Rémy LANDAIS, Andrée CHAREYRE, Nathalie BEGUIER, Annie COUTUREAU, Elsie COLAS, Bernard JOURDAIN, Danièle GANDILLON, Michel PAILLEY, Yannick TARDY, Marie-Edith BERNARD, Catherine REYSSAT, Alain GARCIA, Franck GIRAUD, Marc THEBAULT, Stéphane TRONEL, Claudie LAROCHE

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN ; Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA ; Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT ; Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE ; Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE ; Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT

Excusés :

Adjoints :

Paul SAMOYAU

Conseillers :

Joël RENOUX, Dominique GUIBERT, Jean-Louis EPPLIN, Karen NALEM, Catherine DEGUERCY, Françoise HALAT, Jacqueline LEFEBVRE, Michelle LE FRIANT, Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 octobre 2006

DELIBERATION D20060424

PATRIMOINE BATI ET MOYENS

**Chantier d'insertion 'Chantier école - métiers du bâtiment' -
Convention entre la Ville de Niort et la MIPE : Avenant n° 1**

Monsieur Alain BAUDIN Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2006, la Ville de Niort a décidé de signer une convention de partenariat avec la MIPE pour la mise en œuvre d'un chantier école à l'intention des jeunes demandeurs d'emploi.

Les caractéristiques de cette opération sont décrites dans la convention spécifique signée le 13 juillet 2006.

L'article 6 intitulé **Plan de financement** donne le détail de la participation de la Ville de Niort, mais n'en précise pas les modalités de versement :

- l'avenant n° 1 complète l'article 6 en définissant un échéancier.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n° 1.

Madame Andrée CHAREYRE, Présidente de la MIPE, n'ayant participé ni au vote, ni au débat.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	10

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN